



UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI
(UAC)
FACULTE DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
(FASHS)



Laboratoire de Géographie Rurale et d'Expertise Agricole
(LaGREA)

**Journal de Géographie Rurale Appliquée et
Développement
(J_GRAD)**



ISSN : 1840-9962

N °001, juin 2022

Volume 3

COMITE DE PUBLICATION

Directeur de Publication : Professeur Moussa GIBIGAYE

Rédacteur en Chef : Dr (MC) Bernard FANGNON

Conseiller Scientifique : Professeur Brice SINSIN

COMITE SCIENTIFIQUE

BOKO Michel (UAC, Bénin)
SINSIN Brice (UAC, Bénin)
ZOUNGRANA T. Pierre, Université de
Ouagadougou, (Burkina Faso)
AFOUDA Fulgence (UAC, Bénin)
AGBOSSOU Euloge (UAC, Bénin)
TENTE A. H. Brice (UAC, Bénin)
TOHOZIN Antoine Yves (UAC, Bénin)
KOFFIE-BIKPO Cécile Yolande (UFHB,
Côte d'Ivoire)
GUEDEGBE DOSSOU Odile (UAC,
Bénin)
OFOUEME-BERTON Yolande (UMN,
Congo)
CHOPLIN Armelle (Université Paris 1
Panthéon-Sorbonne, France)
SOKEMAWU Koudzo (UL, Togo)
VISSIN Expédit Wilfrid (UAC, Bénin)
TCHAMIE Thiou Komlan, Université de
Lomé (Togo)

SAGNA Pascal, Université Cheikh Anta
Diop (Sénégal)
OGOUWALE Euloge (UAC, Bénin)
HOUNDENOU Constant (UAC, Bénin)
KOLA Edinam (UL, Bénin)
CLEDJO Placide (UAC, Bénin)
CAMBERLIN Pierre, Université de Dijon
(France)
OREKAN Vincent O. A. (UAC, Bénin)
ODOULAMI Léocadie (UAC, Bénin)
GONZALLO Germain (UAC, Bénin)
KAMAGATE Bamory, Université Abobo-
Adjamé, UFR-SGE (Côte d'Ivoire)
KAUDJHIS ASSI-Joseph Université
Alassane OUATARA (Côte d'Ivoire)
YOUSSAOU ABDOU KARIM Issiaka
(UAC, Bénin)
HOUI NATO Marcel, (UAC, Bénin)
BABATOUNDE Séverin (UAC, Bénin)

COMITE DE LECTURE

TENTE A. H. Brice (UAC, Bénin), DOSSOU GUEDEGBE Odile (UAC, Bénin), TOHOZIN Antoine (UAC, Bénin), VISSIN Expédit Wilfrid (UAC, Bénin), VIGNINOUS Toussaint (UAC, Bénin), GIBIGAYE Moussa (UAC, Bénin), YABI Ibouaïma (UAC, Bénin), ABOUDOU, YACOUBOU MAMA Aboudou Ramanou (UP, Bénin), AROUNA Ousséni (UNSTIM, Bénin), FANGNON Bernard (UAC, Bénin), GNELE José (UP, Bénin), OREKAN Vincent (UAC, Bénin), TOKO IMOROU Ismaïla (UAC, Bénin), VISSOH Sylvain (UAC, Bénin), AKINDELE A. Akibou (UAC, Bénin), BALOUBI David (UAC, Bénin), KOMBIENI Hervé (UAC, Bénin), OLOUKOÏ Joseph (AFRIGIS, Nigéria), TAKPE Auguste (UAC, Bénin), ABDOULAYE Djafarou (UAC, Bénin), DJAUGA Mama (UAC, Bénin), NOBIME George (UAC, Bénin), OUASSA KOUARO Monique (UAC, Bénin), GBENOU Pascal (UAC, Bénin), GUEDENON D. Janvier (UAC, Bénin), SABI YO BONI Azizou (UAC, Bénin), DAKOU B. Sylvestre (UAC, Bénin), TONDRO MAMAN Abdou Madjidou (UAC, Bénin)

ISSN : 1840-9962

Dépôt légal : N^o 12388 du 25-08-2020, 3ème trimestre Bibliothèque Nationale Bénin

SOMMAIRE

N°	TITRES	Pages
1	ASSOGBA Senan Eve, CHIKOU Sandrine Liliose, BABADJIDE Charles Lambert : <i>Le genre dans le foncier agricole a Aplahoué</i>	4-11
2	CHIKOU Sandrine Liliose, ASSOGBA Senan Eve, BABADJIDE Charles Lambert : <i>Les logiques paysannes autour de l'adoption des innovations piscicoles dans le delta de l'Ouémé</i>	12-25
3	TOGBE Codjo Timothée : <i>Une eau publique, une eau privée : quand la gouvernance étatique de l'eau de boisson suscite des forages d'eau privées dans la commune d'abomey-calavi au Bénin</i>	26-36
4	MAHAMAT FOUDDA Djourab, ALLAHRAMADJI Félicité : <i>accès a la terre et exploitation de l'espace agricole par les femmes tchadiennes : l'exemple des groupements féminins de la commune de Chaddra</i>	37-47
5	SOUNON BOUKO Boni : <i>Commerce de lait et produits laitiers locaux et résilience des populations pastorales : cas de l'arrondissement de Bétérou au centre nord du Bénin</i>	48-62
6	NOUBACTEP Chappang et TCHEKOTE Hervé : <i>Pratiques des funérailles et mutation de l'habitat dans les campagnes Bamiléké à l'Ouest-Cameroun</i>	63-77
7	KOFFI Yao Jean Julius, KOUAKOU Konan, GBANFLIN Kouamé Fulbert : <i>L'implantation des sociétés agricoles et l'émergence des tensions foncières dans le département de Bocanda (Centre-Est de la Côte d'Ivoire)</i>	78-92
8	GUEDEGBE Sodékon Bolarinwa Ilarion, GIBIGAYE Moussa et TENTE Brice : <i>Typologie et utilisation des ressources ligneuses dans les communes de sô-ava et des aguégus au sud Bénin</i>	93-106
9	TCHAKPA Cyrille, DOSSOU YOVO C. Adrien, TCHAOU T. Gabin : <i>Modes et organisation du système de gestion des déchets solides ménagers dans les arrondissements de Vidolé et Zounzonmè (Commune d'Abomey)</i>	107-120
10	DEMBA DIALLO Kassimou : <i>Comportements socioéconomiques des apprenants en période des vacances à Cotonou : entre volonté et contraintes sociales</i>	121-131
11	MADEGNAN Donald Mensanh, NOUATIN Guy Sourou & KINHOUE Jonatan : <i>Contribution des cantines scolaires à l'amélioration de la scolarisation des apprenants dans la commune d'Athiémé</i>	132-146

ACCES A LA TERRE ET EXPLOITATION DE L'ESPACE AGRICOLE PAR LES FEMMES TCHADIENNES : L'EXEMPLE DES GROUPEMENTS FEMININS DE LA COMMUNE DE CHADDRA

ACCESS TO LAND AND USE OF AGRICULTURAL SPACE BY CHADIAN WOMEN: THE EXAMPLE OF WOMEN'S GROUPS IN THE COMMUNE OF CHADDRA

1- MAHAMAT FOUDDA DJOURAB

Enseignant-chercheur
Département de Sociologie
Université de N'Djaména (U-NDJ/Tchad)
mahamatfouda1@gmail.com
(00235) 66 96 87 96

2- ALLAHRAMADJI FELICITE

Chercheuse au Laboratoire de Sociologie – Anthropologie (LASA)
Université de N'Djaména
Faculté des Sciences Humaines et Sociales
allahramadji99felicite@gmail.com
(00235) 66 11 69 99

RESUME

Cette recherche vise à mettre en exergue les politiques foncières qui défavorisent la junte féminine. Il sera question dans ce travail de montrer les mécanismes conduisant les femmes d'accéder à la terre et aux bénéfices qui en résultent. La méthodologie adoptée a consisté à l'analyse documentaire, la pré-enquête, le focus groupe, l'entretien individuel et du questionnaire. Les données ont été traitées manuellement et grâce à certains logiciels tels que : Excel et SPSS qui nous ont permis de représenter nos graphiques. En ce qui concerne les modes d'accès à la terre des femmes, 52% des femmes dans la zone de Chaddra héritent la terre, 30% l'achète et 18% la loue. Pour ce qui est du contrôle des terres et des produits, 85% des femmes confirment avoir le contrôle sur leurs terres et leurs produits ; 15% affirment n'avoir pas ce pouvoir de contrôle. De ce fait, en ce qui concerne le contrôle des ventes et des revenus, les enquêtes révèlent que, 85% des femmes affirment avoir le contrôle sur leurs revenus et leurs terres et, les 15% soutiennent qu'elles n'ont pas ce contrôle. Cette étude permettra de comprendre les mécanismes d'accès des femmes de Chaddra à la terre, par ailleurs l'amélioration de leurs conditions de vie

Mots-clés : *Accès à la terre ; exploitation agricole ; femme tchadienne ; groupement féminin ; Chaddra*

ABSTRACT

This analysis aims to highlight the land policies that disadvantage the women's associations. It focuses on the mechanisms leading women to access to land and to the related profits. The methodology used includes documentary analysis, pre-survey, focus group, individual interview, and questionnaire. The data was processed manually and through software including Excel and SPSS that allowed us to represent our graphs. In terms of women's access to land, the results are: 52% of women in the Chaddra commune inherit the land, 30% buy it and 18% rent it. Regarding the control over land and related profits, 85% of women confirm that they have control over their land and related profits whilst 15% states that they could not control them. In this respect, the surveys reveal that 85% of women claim to have control over their income and over the land regarding control over sales and income while 15% claim they lost that control. This analysis leads to understand the mechanisms of access to land for the women of Chaddra, and to improve their living standards.

Key words: *access to land - farming- Chadian woman - women's association – Chaddra*

INTRODUCTION

La terre est d'une importance capitale dans toutes les dimensions. Dans les zones rurales, elle contribue efficacement au développement local et favorise les liens sociaux entre les individus. Comme dans la plupart des économies d'autosubsistance, les liens unissant l'homme et la terre en Afrique précoloniale ont une dimension spirituelle : lieu de production matérielle de nourriture, la terre abrite les esprits, des ancêtres et les divinités. (DROY I. : 1990 ; 58). On peut noter qu'au Sahel, le système foncier le plus courant est la combinaison de champs individuels et collectifs.

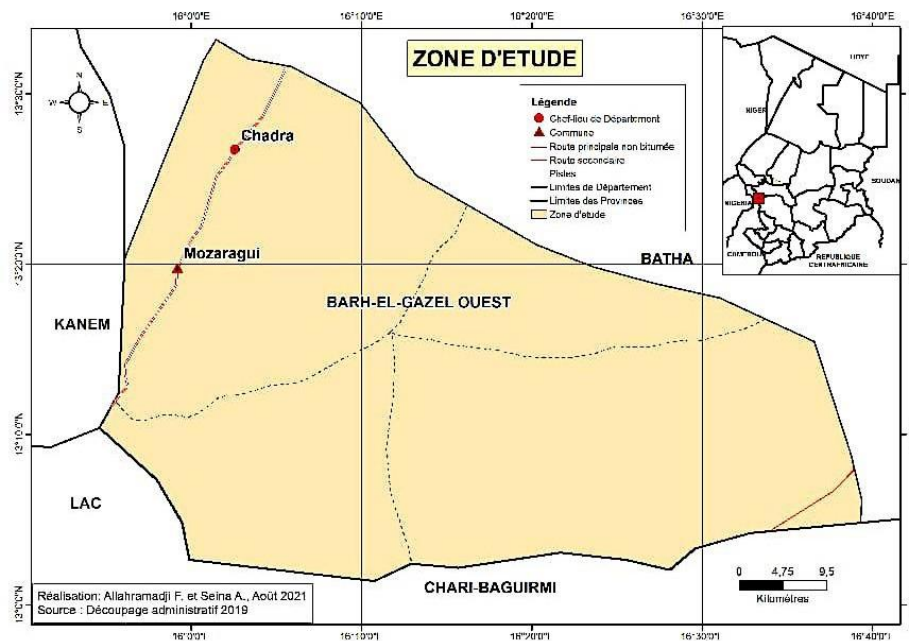
La réforme foncière, qui traite des questions de propriété du sol, doit être une priorité si on veut améliorer le sort des paysans les plus pauvres. Que ces changements comprennent une redistribution ou une collectivisation des terres, ils touchent des problèmes de propriété, de pouvoir et de jouissance des terres. (MARILEE K :1988 ;102). Les droits fonciers illustrent concrètement l'état de dépendance des différents groupes et les rapports de domination au sein de la société. Ainsi, on constate que les femmes et les jeunes non mariés n'ont qu'un seul droit d'usage annuel sur les champs individuels, sous l'autorité du chef de famille. A travers la terre, la majeure partie de la population rurale arrive à subvenir à ses besoins vitaux ainsi que sociaux. Les femmes ne sont du reste dans ce système d'exploitation de terre pour faire face aux aléas de la vie et surtout contribuer à leur autonomie.

1- CADRE DE LA RECHERCHE

Notre recherche s'est déroulée dans la Commune de Chaddra qui est une des deux Sous-préfectures du département de Chaddra. Elle est située au Sud-Est de la région, à 75 km environ de la ville de Moussoro, et 220 km de N'Djamena et compte deux cantons. (Yorda et Kanembou : 2018 ; 15). Elle a une population de 54072 habitants avec une superficie d'environ 3590 km², soit une densité 15 habitants au km.

La Commune de Chaddra est habitée majoritairement par les Gouranes et les kanembous.

Cartographie de la Commune de Chaddra



Source : Découpage administratif 2019

2. METHODOLOGIE

2. 1-Collecte de données

En ce qui concerne la nature de la méthode, soulignons qu'elle est de type mixte, mobilisant ainsi la méthode quantitative et la méthode qualitative.

La population enquêtée est composée : des femmes membres des groupements; les époux et frères des femmes membre d'un groupement; les partenaires qui encouragent les groupements (quelques personnels de Oxfam); les leaders de la commune de Chaddra. Nous avons utilisé la méthode non-probabiliste et la technique utilisée est l'échantillon par quota. Notre échantillon est composé de 115 individus. Nos outils d'investigation sont composés de : l'analyse documentaire, la pré-enquête, le focus groupe, l'entretien individuel et du questionnaire.

2-2- Traitement et analyse des données

Les données ont été traitées manuellement et grâce à certains logiciels tels que : Excel et SPSS.

Après avoir analysé et interprété les données recueillies, il est judicieux de procéder à la présentation des résultats. Ainsi, sur l'ensemble des personnes interrogées sur la nature de la terre, il ressort que 48% des femmes confirment que le régime foncier dans la commune de Chaddra est à dominance islamique, 27% disent qu'il est traditionnel et 25% soutiennent que le régime est coutumier.

3. RESULTATS

Systeme foncier du Tchad

Le régime foncier désigne la relation, légale ou coutumière, que les individus ou groupes d'individus entretiennent avec les ressources foncières. Les régimes fonciers définissent la manière dont les droits de propriété foncière doivent être répartis au sein des sociétés, ainsi que les responsabilités et les limites y relatives.

Le système foncier coutumier

Aujourd'hui au Tchad comme dans la plupart des pays africains, des systèmes fonciers multiples coexistent, et leurs pratiques se juxtaposent créant une situation foncière floue et extrêmement difficile à maîtriser. (CAMAN B. O. : 2009 ; 77). Parlant des multitudes des systèmes fonciers qui sont d'actualité, celui de la coutume retient l'attention. Selon le système foncier coutumier, la terre appartient aux groupes sociaux les plus étendus (tribus, clans ou lignage selon les cas). Ainsi, au sein de ces groupes, les terres sont réparties aux familles individuelles pour qu'elles les cultivent et les exploitent. Le système foncier coutumier pour le comprendre est ainsi axé sur la collectivité et non pas sur l'individu.

Dans le cas de la collectivité, on peut parler du véritable droit de propriété sur la terre, alors que dans le cas des individus (ou des familles individuelles) on doit parler plutôt d'un droit d'usage. Ainsi, l'accès individuel à la terre est obtenu en vertu de l'appartenance d'un individu à un groupe de parenté donné et du principe de la propriété collective. (CAMAN B. O. : 2004 ; 77).

Le système foncier islamique

Dans tous les pays arabophones et ou laïque, il existe le système foncier islamique. Pour le droit musulman, le rôle de la collectivité est aussi primordial. Ainsi, un texte musulman rappelle que « l'eau, les pâturages et le feu sont communs à tous les êtres humains ». (DANNA A. : 2004 ; 130). Ce principe n'exclut pas l'appropriation foncière mais interdit toute exclusivité d'exploitation.

Il y'a donc des divergences entre le droit islamique et le droit coutumier au sujet des règles de transmission de la terre : pour l'Islam, la terre est héritée par tous les descendants, hommes et femmes du défunt, d'une manière égalitaire alors que pour le droit coutumier, la terre est toujours héritée par les descendants males à l'intérieur du groupe de descendance. (ABBA D. 2004).

Le système foncier moderne

Le régime foncier est le rapport, défini par la loi ou la coutume, qui existe entre des individus ou des groupes relativement aux terres. C'est une institution, c'est-à-dire un ensemble des règles élaborées par une société pour régir le comportement de ses sociétés.

FEMME ET FONCIER AU TCHAD

Au Tchad, comme dans bien d'autres pays africains, la promotion des droits des femmes représente l'enjeu à rattraper pour garantir un développement économique et social harmonieux à toutes les échelles et rompre le cycle de la pauvreté.

La grande diversité des problèmes fonciers rencontrés par les femmes au Tchad incite d'abord à procéder à une analyse des relations hommes-femmes dans l'acquisition et la gestion du phénomène afin de mieux identifier les tendances actuelles. (LAMBATIM H: 2004 ;181). Dans certaines régions, leur accès à la terre ne pose plus des problèmes et dans d'autres il y'a une situation confuse : lorsqu'il s'agit de l'accès à la terre, l'opposition est violente mais quand c'est l'héritage, le droit musulman même discriminatoire, lui reconnaît la moitié de la part d'un garçon. (YONOU DJOUM C. et al : 1994 ; 67). C'est bien le cas spécifique des femmes de la sous-préfecture de Chaddra qui vivent cette discrimination accentuée.

Pour contrecarrer cette "logique" tchadienne d'accès à la terre des femmes, nous nous attarderons sur le Niger dont, une première génération de femmes qui ne travaillent pas la terre est en train de se constituer. Le processus démarre avec l'existence d'un "Gamana" (champ individuel) de la femme qui est mis en valeur par son époux compte tenu de sa petite taille. L'exiguïté des champs rend la participation de la main-d'œuvre féminine accessoire, sauf lors de certains types de récolte comme celle de l'arachide. Ce manque de contrôle de la production marque le début de l'exclusion de l'accès à la terre. Plus au Sud (Nigeria) on observe une seconde génération des femmes sans terre. Elles n'ont jamais pratiqué l'agriculture du fait qu'elles n'ont pas eu la possibilité d'aider leurs mères dans leurs champs, (elles-mêmes déjà sans terre). Ces femmes souvent très vulnérables sont de fait exclues de tout travail champêtre : la déféminisation de l'agriculture est devenue ici une réalité (M. DIARRRA *et al*: 2006 ; 14).

Foncier féminin dans la commune de Chaddra

Dans la commune de Chaddra, les femmes ont accès à la terre sauf qu'elle est répartie d'une manière très inégale.

Les réalités rurales dans la localité de Chaddra expliquent clairement que les femmes ont accès à la terre agricole. Le droit coutumier qui est de rigueur, reconnaît à la femme l'autorité d'accéder aux parcelles cultivables mais en raison de la faiblesse de sa personne (son sexe), elle ne bénéficie que d'un tiers (1/ 3) de la terre. C'est donc cet unique droit qui encadre et qui soutient les mouvements de reproductions professionnelles à partir des corps professionnels organisés sur les réalités et autant les mouvements ou les moyens de subsistance dans Chaddra qui sont pleinement agricoles.

Aussi, une plus grande proportion de facteurs de production est utilisée sur les parcelles dont le mari est propriétaire, si bien qu'après avoir tenu compte des variables saisonnières, des caractéristiques des terres et du système de cultures, on constate que les terrains appartenant aux hommes produisent plus que ceux des femmes principalement parce qu'on y dépense plus d'engrais. (OCKRENT C. :2008 ; 771-772).

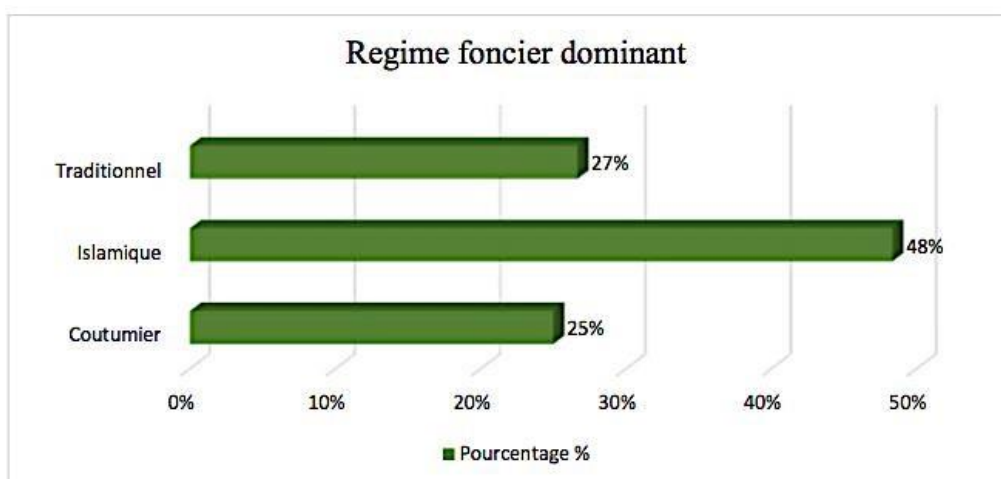
Le droit coutumier privait certes les femmes de la propriété de la terre, et de la liberté de la transmettre à leurs héritiers fils ou filles, mais il était relativement équitable dans la mesure où il leur garantissait un accès à la ressource selon leurs besoins et leurs capacités de mise en valeur. (M. DIARRRA *et al* : 2006 ;13).

Tableau II: Régime foncier dominant

Étiquettes de lignes	Nombre de régime foncier dominant
Coutumier	15
Islamique	29
Traditionnel	16
Total général	60

Source : Enquête terrain Décembre 2020

Figure 1 : Régime foncier dominant



Source : Enquete terrain du Decembre 2020

Pour ce qui est du régime foncier dominant, le graphique relève que 48% des femmes confirment que le régime foncier dans la localité de Chaddra est à dominance islamique, s'en suit celui traditionnel avec une confirmation de 27% et 25% qui soutiennent que le régime est coutumier.

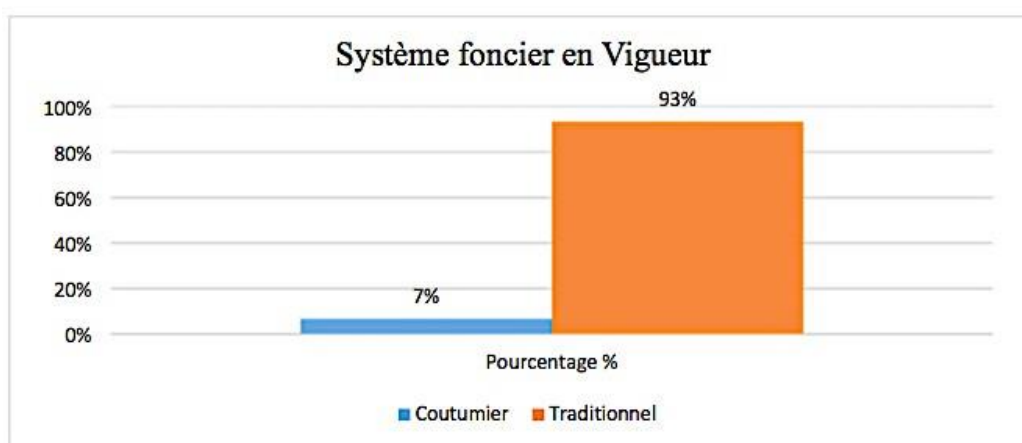
En effet, il est important de préciser que dans la commune de Chaddra, c'est donc le régime foncier islamique qui est dominant.

Tableau II : Système foncier en Vigueur

Étiquettes de lignes	Nombre de système foncier en vigueur
Coutumier	4
Traditionnel	56
Total général	60

Source : Enquete terrain Decembre 2020

Figure 2 : Système foncier en Vigueur



Source : Enquete terrain, décembre 2020

Le résultat de l'enquête concernant le régime foncier en vigueur montre que 93% des femmes soutiennent que le régime traditionnel est celui en vigueur, et 7% disent que c'est plutôt le régime coutumier qui est prépondérant.

Ainsi, en observant cette figure ci-dessus, nous pouvons déterminer que le système du foncier traditionnel est celui en vigueur dans cette localité. C'est lui qui protège le droit de propriété foncière des femmes.

Modes d'accès à la terre dans la localité de Chaddra

Dans la localité de Chaddra les modes d'accès à la terre sont divers (l'héritage, la location, l'achat, le lègue, l'emprunt...). Ces modes d'accès expliquent autant les types de transactions foncières qui se rencontrent dans la localité, qui se perpétuent et qui alimentent des continuités socioprofessionnelles et communautaires non plongés dans les répercussions sociohistoriques.

Les droits d'accès à la terre et aux différentes ressources naturelles sont à la fois coutumiers et modernes. Avec la mondialisation, des droits d'accès sont également conférés par les instruments internationaux qui engagent les États en faveur des couches de la société les plus vulnérables dont 'les femmes rurales'.

Constitution des groupements

Plus de 60% des femmes prises individuellement financent leurs activités sur fonds propres et moins de 7% ont accès au crédit. Par contre organisées en groupement celles-ci bénéficient beaucoup plus facilement d'interventions extérieures.

C'est donc sous cette idée innovatrice que les femmes de la commune de Chaddra, se sont constituées en mini-groupes d'une taille de dizaine ou vingtaine pour faire leurs activités de maraîchage. On y trouve des petits groupements mixtes et aussi uniquement féminins. Les femmes se constituent soit sur la base des liens sociaux, familiaux ou encore par catégories sociales pour unir leurs forces de réalisations.

Le projet pour sa part n'a pas regardé le profil social des femmes mais de façon empirique en termes d'observation, on retrouve des femmes d'une certaine portée d'âge qui constituent la majorité de chaque groupement.

Tableau III : Critère d'adhésion

Étiquettes de lignes	Nombre de critères/conditions d'adhésion
Capacité de contribution	29
Intégrité physique	26
Résidence antérieure démontrée	5
Total général	60

Source : Enquete du terrain, décembre 2020 .

Organisation des groupements

Les sociétés agraires du Sahel, bien que bousculées par la colonisation et l'économie monétaire conservent leurs traditions et leurs modes de représentations symboliques. La répartition des tâches, à l'intérieur du groupe familial est le résultat d'une expérience d'utilisation d'un terroir aux sols ingrats et au climat difficile. L'organisation sociale découle d'une explication sacrée des liens entre les hommes et les terres. Hommes et femmes ont chacun leur place et doivent la conserver pour garder la cohésion du groupe. La division sexuelle du travail s'inscrit dans une perspective sociologique, économique et culturelle. (MARIE VAN A. et al :1987 ; 96). Étant donné que les femmes se sont constituées en mini-groupes de dizaine et vingtaine de personnes, elles s'organisent par équipe pour réaliser leurs multiples activités.

Dans les différents groupements, chaque membre remplit les tâches qui lui sont confiées pour la mise en somme de la satisfaction de leurs besoins. Et, cela (l'organisation) se fait par tranche d'âge et en fonction de la capacité de quiconque.

Activités des groupements féminins

Les groupements tirent les principaux produits de base de l'agriculture. Mais le commerce reste l'activité socio-économique dominante ; la pêche et l'artisanat apparaissent comme des activités subsidiaires.

L'agriculture ne favorisant pas toutes les denrées nécessaires, c'est pourquoi les groupements féminins pratiquent en saison sèche généralement du commerce ; ce qui leur permet de se procurer les produits manufacturés et de financer également une partie de leurs intrants¹. Les différents groupements dans la commune de Chaddra font diverses activités mais le maraîchage est le plus pratiqué pour répondre aux besoins socio-économiques de la communauté.

Choix de l'activité maraîchère par les groupements féminins

Le principal critère de choix chez les groupements féminins demeure le rapprochement des gains. Ce critère conduit les femmes maraîchères presque exclusivement à la culture des légumes feuilles (laitue, corètes, persil, oseille, salade, etc.) en général à maturité précoce. Ceci explique la prédominance de leur production sur les légumes fruits (aubergine, tomate, concombre, poivron, piment, etc.) ou racines (radis, navet, carotte, betterave, etc.).

Cependant, on note une nette prédominance dans la production des légumes exotiques (laitue, céleri, cresson, carotte, tomates...) du fait de leur grande demande (ménage, hôtels et restaurants...) qui dépasse le cadre des ménages auquel se confinent en grande partie les légumes traditionnels (oseille, corètes...). (GUIRADOUM O. : 2007 ; 7). Les groupements féminins de Chaddra, en grande partie ont porté leur choix sur le maraîchage parce qu'il est l'activité la plus stratégique et la plus avantageuse qui puisse remédier à leur vulnérabilité afin de contribuer à leur épanouissement.

Formation des groupements féminins sur l'utilisation du sol et les produits

La formation des femmes revêt une importance capitale et son efficacité est fonction de son adaptation au contexte dans lequel évolue le maraîchage. Ainsi, l'impact d'une formation en maraîchage dépend de l'adaptation de son contenu au contexte (environnemental, politique, économique, social et institutionnel) dans lequel évolue la culture maraîchère.

Espaces de culture

Quand une terre se révèle très productive, son exploitation est poursuivie le plus longtemps que possible. (K. BAGRIM: 1975 ; 118). Chaddra dont le relief a comme commune est favorable avec un ouadis. Aujourd'hui l'extension de Chaddra commune s'opère autour des deux (02) rites du ouadis ; comme quoi, on parle dans le jargon local on parle du "haut et de bas " c'est-à-dire, le nouveau Chaddra et l'ancien Chaddra. Entre les deux (niveau haut et bas) il y'a le ouadis qui est au milieu et qui apparait comme une médiane naturelle antérieure à la fixation de Chaddra et à son extension. Au-delà de Chaddra, il y'a les villages qui aussi ont été installé autour des ouadis et cela signifie que, la présence ouadis dans cette amorce sahéenne demeure un élément principal à l'éligibilité de la localité ou du terroir pour fixation de l'habitation, de village ou de conglomérat.

3-4-1 Préparation du sol

Avant l'arrivée du projet, les travaux du jardin étaient mécaniques. Les femmes s'organisaient par équipe pour préparer les espaces pour leur culture. La préparation du sol se fait d'une manière très adéquate.

Après avoir débarrassé les terrains résidus de la terre récolté précédente et en attendant que les plants aient l'âge de repiquage, les femmes maraîchères entreprennent l'établissement des planches destinées à recevoir les cultures. Cette préparation se subdivise en trois (03) phases : le bêchage et l'émottage, le façonnement des planches et l'aménagement du réseau d'irrigation. (TOKINDANG K. : 1987 ; 50).

¹ Ibid.

L'intériorisation des valeurs générales de la société et de celles de ses groupes d'appartenance qui permet à l'individu d'articuler ses rôles. D'un côté, à un moment donné un individu joue un rôle en fonction des valeurs de la société dans laquelle il vit et de sa fonction. Une personne assume un ensemble rôle qui doit évidemment représenter une certaine congruence. Ces rôles sont en relation avec les valeurs générales de la société dans laquelle elle vit, mais aussi en relation avec celles des groupes plus particuliers auxquels elle participe (R. CHAPPUIS *et al*, 1995).

CONCLUSION

Le système foncier, et surtout du foncier féminin, il était relativement facile d'avoir accès à la terre. Elle se prêtait contre une simple connaissance ou contre une part des bénéfices. Par ailleurs, la main-d'œuvre disponible dans ce genre d'activités a encouragé la plupart des femmes *gourane* à se lancer dans une activité très lucrative.

Ainsi, chaque individu ou groupe d'individu a un comportement économique différent selon son statut social, son accès aux ressources et ses obligations et l'espace géographique, social ou économique dans lequel il évolue.

Le maraîchage dans la commune de Chaddra est un bel exemple de développement spontané. Il instaure une logique commerciale qui guide son extension et facilite la diffusion de l'innovation. Son développement rapide en fonction des disponibilités et des ouvertures des marchés et le fait que ce sont les mêmes acteurs/actrices que l'on retrouve dans ce domaine de l'agriculture sous, pluie nous laissent présager que les changements de la grande agriculture passeront par la logique utilisée dans la production des cultures maraîchères.

BIBLIOGRAPHIE

- **ABBA D.**, (2004), Terre, enjeu de pouvoir et de conflits in : La question foncière au Tchad, Actes du Colloque scientifique de Ndjaména, 28 juin au 1er juillet 2004, p123
- **BAGRIM K.**, (1975), *Agriculture commerciale, modernisation et développement rural en zone cotonnière, exemple du Moyen Chari (Tchad)* ; thèse pour le Doctorat de 3^{ème} cycle (mention Sociologie de Développement) présenté et soutenu par ; Université de Paris Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Sorbonne Paris V.
- **CAMAN B. O.**, (2004), Le foncier rural et la gestion des ressources naturelles in : La question foncière au Tchad, Actes du Colloque scientifique de Ndjaména, 28 juin au 1er juillet, pp77-92
- **CHAPPUIS R. et THOMAS R.**, (1995), *Rôle et statut*, Paris, ed PUF.
- **DIARRA M. et MONIMARTM.**, (2006), *Genre, foncier et décentralisation au Niger* , réussir la décentralisation.
- **DOKKAGOUM B. M.**, (2000), *Accès au titre foncier*, mémoire de master, 10e promotion de l'ENAM.
- **DROY I.**, (1990), *Femmes et développement rural*, Ed, Karthala.

- **GUIRADOUM O.**, (2007), *le maraichage, une stratégie de lutte contre la pauvreté à Ndjamena Sud et sa périphérie*, mémoire de maîtrise, géographie économique, Université de N'Djaména.
- **GOISLARD,C.**, (1996), *les femmes en quête de droits sur la terre*, "Genre et Développement, des pistes à suivre-Documents et Manuels du CEPED", n°5, p.181.
- **LAMBATIM H.**, (2004), *Femmes et foncier au Tchad*, CEFOD.
- **MARIE VAN A. et LEEUWEN-MAILLET**, (1987), *la participation des femmes rurales à l'économie du Sahel : conseil aux planificateurs*, FAO/FNUAP n°7-14980 ESH ,(FPA/INT/330).
- **MARILEE K.**, (1988), *Femmes et développement : outil pour l'organisation et l'action*, ed d'en bas et ed l'Harmathan, Paris
- **OCKRENT C.**, (2006), *le livre noir de la condition des femmes "égalité des sexes et développement"*, Xo éditions.
- **TOKINDANG K.**, (1987), *la culture de contre-saison: l'exemple de Gankibassarou , son avenir*; Mémoire de maitrise Géographie ; Université de Niamey.
- **YONOU DJOUM C. et al**, (1994), *la problématique foncière au Tchad*, Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sècheresse au Sahel (CILSS), Ndjamena.

INSTRUCTIONS AUX AUTEURS

1- Contexte, Justification et Objectifs du journal

Le développement des territoires ruraux est une préoccupation prise en compte par de nombreux organismes internationaux que nationaux à travers les projets et programmes de développement.

En Afrique, le défi du développement est indissociable du devenir des espaces ruraux. Les territoires ruraux sont caractérisés par d'importantes activités rurales qui influencent sur la dynamique du monde rural et la restructuration des espaces ruraux.

En effet, de profondes mutations s'observent de plus en plus au sein du monde rural à travers les activités agricoles et extra agricoles. Des innovations s'insèrent dans les habitudes traditionnelles des ruraux. Cela affecte sans doute le système de production des biens et services et les relations entre les villes et campagnes.

Ainsi, dans ce contexte de mutation sociétale, de nouvelles formes d'organisation spatiale s'opèrent. Ces nouvelles formes dénotent en partie par les différents modes de faire-valoir. Aussi, plusieurs composantes environnementales sont-elles impactées et nécessitent donc une attention particulière qui interpelle aussi bien les dirigeants politiques, les organismes non étatiques et les populations locales pour une gestion durable des espaces ruraux.

Par ailleurs, le contexte de la décentralisation, le développement à la base implique toutes les couches sociales afin d'amorcer réellement le développement. Ainsi, la femme rurale, à travers le rôle qu'elle joue dans le système de production de biens et services, mérite une attention particulière sur le plan formation, information et place dans la société en pleine mutation.

Enfin, en analysant le contexte socioculturel et l'évolution de la croissance démographique que connaissent les campagnes, les questions d'assainissement en milieu rural doivent de plus en plus faire l'objet des préoccupations majeures à tous les niveaux de prises de décision afin de garantir à tous un cadre de vie sain et réduire l'extrême pauvreté en milieu rural.

Le premier numéro du Journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement (*J_GRAD*) du Laboratoire de Géographie Rurale et d'Expertise Agricole (LaGREA) s'inscrit dans la logique de parcourir de façon profonde tous les aspects liés au monde rural. A ce titre, les axes thématiques prioritaires ci-après seront explorés.

Axe 1 : Dynamique des espaces ruraux et Aménagement de l'espace rural

- ✓ Mutations spatiales et dynamique des espaces ruraux ;
- ✓ Gestion du foncier rural et environnementale ;
- ✓ Climat, aménagements hydroagricoles ;
- ✓ SIG et gestion des territoires ruraux ;
- ✓ Gouvernance et planification des espaces ruraux.

Axe 2 : Economie rurale

- ✓ Activités agricoles et sécurité alimentaire ;
- ✓ Ecotourisme ;
- ✓ Artisanat rural ;
- ✓ Territoires, mobilité et cultures.

Axe 3 : Genre et développement rural

- ✓ Femmes et activités rurales ;
- ✓ Développement local ;
- ✓ Echanges transfrontaliers dans les espaces ruraux ;
- ✓ Hygiène et assainissement en milieu rural.

2. Instructions aux auteurs

Politique éditoriale

Le Journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement (*J_GRAD*) publie des contributions originales en français ou en anglais dans tous les domaines de la science sociale.

Les contributions publiées par le journal représentent l'opinion des auteurs et non celle du comité de rédaction. Tous les auteurs sont considérés comme responsables de la totalité du contenu de leurs contributions.

Le Journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement (*J_GRAD*) est semestrielle. Il apparaît deux fois par an, tous les six mois (juin et décembre).

Soumission et forme des manuscrits

Le manuscrit à soumettre au journal doit être original et n'ayant jamais été fait objet de publication au paravent. Le manuscrit doit comporter les adresses postales et électroniques et le numéro de téléphone de l'auteur à qui doivent être adressées les correspondances. Ce manuscrit soumis au journal doit impérativement respecter les exigences du journal.

La période de soumission des manuscrits est de : 01 au 31 août 2020.

Retour d'évaluation : 30 septembre 2020.

Date de publication : 15 décembre 2020.

Les manuscrits sont envoyés sur le mail du journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement (*J_GRAD*) à l'adresse: journalgrad35@gmail.com avec copie à Monsieur Moussa GIBIGAYE <moussa_gibigaye@yahoo.fr>.

Langue de publication

J_GRAD publie des articles en français ou en anglais. Toutefois, le titre, le résumé et les mots clés doivent être donnés dans deux langues (anglais et français).

Page de titre

La première page doit comporter le titre de l'article, les noms des auteurs, leur institution d'affiliation et leur adresse complète. Elle devra comporter également un titre courant ne dépassant pas une soixantaine de caractères ainsi que l'adresse postale de l'auteur, à qui les correspondances doivent être adressées.

- Le titre de l'article est en corps 14, majuscule et centré avec un espace de 12 pts après le titre (format > paragraphe > espace après : 12 pts).
- Les noms et prénoms des auteurs doivent apparaître en corps 12, majuscule et centré et en italique.
- Les coordonnées des auteurs (appartenance, adresse professionnelle et électronique) sont en corps 10 italique et alignés à gauche.

Résumé

Le résumé comporte de 250 à 300 mots et est présenté en Français et en Anglais. Il ne contient ni référence, ni tableau, ni figure et doit être lisible. Il doit obligatoirement être structuré en cinq parties ayant respectivement pour titres : « Description du sujet », « Objectifs », « Méthode », « Résultats » et « Conclusions ». Le résumé est accompagné d'au plus 05 mots-clés. Le résumé et les mots-clés sont composés en corps 9, en italique, en minuscule et justifiés.

Introduction

L'introduction doit fournir suffisamment d'informations de base, situant le contexte dans lequel l'étude a été réalisée. Elle doit permettre au lecteur de juger de l'étude et d'évaluer les résultats acquis.

Corps du sujet

Le corps du texte est structuré suivant le modèle IMReD. Chacune des parties joue un rôle précis. Elles représentent les étapes de la présentation.

Introduction

L'introduction doit indiquer le sujet et se référer à la littérature publiée. Elle doit présenter une question de recherche.

L'objectif de cette partie est de mettre en avant l'intérêt du travail qui est décrit dans l'article et de justifier le choix de la question de recherche et de la démarche scientifique.

Matériel et méthodes

Cette partie doit comprendre deux volets : présentation succincte du cadre de recherche et l'approche méthodologique adoptée.

2.3.5.3 Résultats

Les résultats sont présentés sous forme de figures, de tableaux et/ou de descriptions. Il n'y a pas d'interprétation des résultats dans cette partie. Il faut particulièrement veiller à ce qu'il n'y ait pas de redondance inutile entre le texte et les illustrations (tableaux ou figures) ou entre les illustrations elles-mêmes.

2.2.5.4 Discussion

La discussion met en rapport les résultats obtenus à ceux d'autres travaux de recherche. Dans cette partie, on peut rappeler l'originalité et l'intérêt de la recherche. A cet effet, il faut mettre en avant les conséquences pratiques qu'implique cette recherche. Il ne faut pas reprendre des éléments qui auraient leur place dans l'introduction.

Conclusion

Cette partie résume les principaux résultats et précise les questions qui attendent encore des réponses.

Les différentes parties du corps du sujet doivent apparaître dans un ordre logique.

L'ensemble du texte est en corps 12, minuscule, interligne simple, sans césure dans le texte, avec un alinéa de première ligne de 5 mm et justifié (Format > paragraphe > retrait > 1ère ligne > positif > 0,5 cm). Un espace de 6 pts est défini après chaque paragraphe (format > paragraphe > espace après : 6 pts).

Les marges (haut, bas, gauche et droite) sont de 2,5 cm.

- Les titres (des parties) sont alignés à gauche, sans alinéa et en numérotation décimale
- La hiérarchie et le format des titres seront les suivants :

Titre de premier ordre : (1) MAJUSCULE GRAS justifié à gauche

Titre de 2ème ordre : (1-1) Minuscule gras justifié à gauche

Titre de 3ème ordre : (1-1-1) Minuscule gras italique justifié à gauche

Titre de 4ème ordre : (1-1-1-1) Minuscule maigre ou puces.

Rédaction du texte

La rédaction doit être faite dans un style simple et concis, avec des phrases courtes, en évitant les répétitions.

Remerciements

Les remerciements au personnel d'assistance ou à des supports financiers devront être adressés en terme concis.

Références

Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépassent trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en romain, en diminuant la taille de police d'un point. Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, des façons suivantes :

- (Initiale(s) du Prénom ou des Prénoms de l'Auteur, année de publication, pages citées);

Exemples :

1-Selon C. Mathieu (1987, p. 139) aucune amélioration agricole ne peut être réalisée sans le plein accord des communautés locales et sans une base scientifique bien éprouvée ;

2-L'autre importance des activités non agricoles, c'est qu'elles permettent de sortir les paysans du cycle de dépendance dans laquelle enferment les aléas de la pluviométrie (M. Gueye, 2010, p. 21) ;

3-K. F. Yao *et al.*, (2018, p.127), estime que le conflit foncier intervient également dans les cas d'imprécision ou de violation des limites de la parcelle à mettre en valeur. Cette violation des limites de parcelles concédées engendre des empiètements et des installations d'autres migrants parfois à l'issue du donateur.

Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit :

- Nom et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Éditeur, les pages (pp.) des articles pour une revue.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Éditeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2ndeéd.). Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur.

Références bibliographiques Article

dans revue

GIBIGAYE Moussa, HOUINSOU Auguste, SABI YO BONI Azizou, HOUNSOUNOU Julio, ISSIFOU Abdoulaye et DOSSOU GUEDEGBE Odile, 2017, Lotissement et mutations de l'espace dans la commune de Kouandé. *Revue Scientifiques Les Cahiers du CBRST*, **12**, 237-253

Ouvrages, rapport

IGUE Ogunsola John, 2019, *les activités du secteur informel au Bénin : des rentes d'opportunité à la compétitivité nationale*, Paris, France, Karthala, 252 p.

Articles en ligne

BOUQUET Christian et KASSI-DJODJO Irène, 2014, « Déguerpir » pour reconquérir l'espace public à Abidjan. In : *L'Espace Politique*, mis en ligne 17 mars 2014, consultée le 04 août 2017. URL : <http://espacepolitique.revues.org/2963>

Chapitre d'ouvrage

OFOUEME-BERTON Yolande, 1993, Identification des comportements alimentaires des ménages congolais de Brazzaville : stratégies autour des plats, in Muchnik, José. (coord.). *Alimentation, techniques et innovations dans les régions tropicales*, 1993, Paris, L'harmattan, 167-174.

Thèse ou mémoire :

FANGNON Bernard, 2012, *Qualité des sols, systèmes de production agricole et impacts environnementaux et socioéconomiques dans le Département du Couffo au sud-ouest du Bénin*. Thèse de Doctorat en Géographie, EDP/FLASH/UAC, p.308

Frais d'inscription

Les frais de soumission sont fixés à 40.000 FCFA (quarante mille Francs CFA).

Conformément à la recommandation du comité scientifique du Journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement (*J_GRAD*), les soumissionnaires sont priés de bien vouloir s'acquitter de leur frais de publication dès la première soumission sur la plateforme de gestion des publications du Journal. Les articles ne seront envoyés aux évaluateurs qu'après paiement par les auteurs des frais d'instruction et de publication qui s'élèvent à quarante mille francs (40.000 F CFA) par envoi Western Union, RIA, MONEYGRAM ou par mobile money (**Préciser les noms et prénoms**) à **Monsieur SABI YO BONI Azizou** au numéro +229 97 53 40 77 (WhatsApp). Le reçu doit être scanné et envoyé à l'adresse suivante <journalgrad35@gmail.com> avec copie à Monsieur **Moussa GIBIGAYE** <moussa_gibigaye@yahoo.fr>.

Contacts

Pour tous autres renseignements, contacter l'une des personnes ci-après,

- Monsieur Moussa GIBIGAYE +229 95 32 19 53
- Monsieur FANGNON Bernard +229 97 09 93 59
- Monsieur SABI YO BONI Azizou +229 97 53 40 77